

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 JUIN 2014**

PRÉSENTS : M.M. Patrick GARDES, Jacques ROLS, Maurice BONNEMORT, Gilbert PARAIRE, Isabelle ESPITALIER, Solange BILBAULT, Yves LAGARDE, Claudine BOISSEL, Eliette BOURGES, Pascal RESSIGEAC, Joëlle SANSON, Vincent PECHMAGRÉ, Agnès VINCENT, Gilbert BROCARD, Céline MESTRE, Emilie PIGNEIRA, Aurélien BACH, Christian BOUSQUET, Danièle COUDERC .

ABSENTS EXCUSÉS : Néant.

Secrétaire de séance : M me Joëlle SANSON.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE :

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la dernière séance du Conseil Municipal.

DÉLIBÉRATIONS :

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 25 février 2009, la commune a décidé la mise en place du Droit de Préemption Urbain sur certaines zones du PLU, approuvé ;

La municipalité est saisie de quatre demandes d'acquisition de quatre biens situés dans le périmètre du Droit de Préemption.

Il s'agit :

- de la parcelle cadastrée section AB N° 1092, située à Fontenilles d'une contenance de 28a 60ca.
- De la parcelle cadastrée section K N° 523, située 2, rue des Côteaux du Quercy d'une contenance de 4a 39 ca.
- De la parcelle cadastrée section AB N° 510, située 23, rue Clemenceau d'une contenance de 1a 45ca ; Monsieur Aurélien BACH intéressé par l'affaire n'a pas pris part à la délibération.
- De la parcelle cadastrée section AB N° 500 située 20, rue de l'Aiguiller.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **de ne pas exercer** le droit de Préemption Urbain sur les parcelles AB N° 1092, K N° 523 et AB N° 510, ni le droit de préemption communal sur le bail commercial concernant la parcelle AB N° 510.
- **de surseoir** à la demande concernant la parcelle cadastrée section AB N° 500 ; le Conseil Municipal s'est donné un délai supplémentaire pour prendre sa décision.

DESIGNATION DU DÉLÉGUÉ AUX STATIONS VERTES DE TOURISME

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la collectivité adhère à la Fédération des Stations Vertes, au titre de la commune de Castelnau-Montratier, et qu'il convient de désigner un délégué pour siéger aux assemblées délibérantes de la Fédération.

Le Maire propose de désigner comme déléguée Mme Solange BILBAULT pour siéger aux assemblées délibérantes de la Fédération des Stations Vertes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **désigne** Mme Solange BILBAULT comme déléguée pour siéger aux assemblées délibérantes de la Fédération des Stations Vertes.

DESIGNATION DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la durée du mandat des membres de la Commission Communale des Impôts directs est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

En conséquence, le Conseil Municipal doit présenter au Directeur des Services Fiscaux, une liste comportant douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose la liste suivante :

TITULAIRES :

BOYER Simone « Mortarieu » Castelnau
GUIGNES Josette 6, Av Foch Castelnau
THOMAS Claudine « Durand » Castelnau

Taxe d'Habitation :

GINIBRE Raymond « Ganic » 46170 Castelnau
BOYER Laurent « Tandy » Castelnau
BRUGIDOU Michel « Roquebert » Castelnau
Castelnau

Foncier Bâti :

VINEL Jean-Jacques « Tourel » Castelnau
LANDOU Jean-Paul « Petit » Castelnau
BONNET Ludovic « Lartigue » Castelnau

Foncier Non Bâti :

GARDES Christian « Boisse » Castelnau
ANDRIEU Philippe 6 Av. du Gal De Gaulle Castelnau
ROME Bernard « Lamalaudie » Castelnau

Taxe Professionnelle :

RESSEQUIER Bernard
Maire Ste Alauzie

Commissaires Hors Commune :

SUPPLEANTS :

FOUSSAT Denis 3 rue des Pyrénées Castelnau
FALRET J-Pierre Pigeonnière de Bertines Castelnau
LACHARME Patricia « Les Moulins » Castelnau

BOISSET Francis Rte des Moulins Castelnau
HANOUEZ Rémy rue des Esclapiers Castelnau
ANDRIEU M-Claude Place du petit foirail

LUGOL Didier « Biarnès » Castelnau
FOURNIOLS Emilien La Treille Ganic Castelnau
PARMENTIER Samuel « Roquefau » Castelnau

DAVASSE Cécile 9, Place Gambetta Castelnau
VILARD M-Aline 1, Av du Gal De Gaulle Castelnau
VINEL Julien 41 Av. Foch Castelnau

ROUSSILLON Maurice
Maire 46170 CEZAC

LOCATION DU LOGEMENT 10 AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le logement situé 10, Avenue du Général De Gaulle, au-dessus de la Poste est actuellement vacant, et qu'en vue de sa location, il convient de fixer le montant du loyer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Fixe** le montant du loyer du logement à 450 €
- **Fixe** le montant du loyer du garage à 30 €
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le bail de location à intervenir.

LOCATION DU LOGEMENT 4 PLACE GAMBETTA.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le logement situé 4 Place Gambetta, sera libre à compter du 01/07/2014 et propose de fixer le montant du loyer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Fixe** le montant du loyer à 250 €
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le bail de location à intervenir.

DÉCISIONS MODIFICATIVES N° 01 :

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la décision modificative présentée.

RYTHMES SCOLAIRES – AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONVENTIONS ASSOCIATIONS/COMMUNES.

Monsieur le Maire rappelle que la municipalité doit assurer la mise en place de la réforme des rythmes scolaires ;

Les Activités Péri Educatives (APE), non obligatoires, qui découlent de cette réforme seront assurées de 15 h 45 à 16 h 30, par le personnel municipal et des intervenants extérieurs faisant partie d'une association.

Afin de permettre l'intervention des différentes associations, une convention doit être signée entre chaque association et la municipalité ; elle mentionnera notamment les jours d'intervention et le coût par séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **autorise** Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir.

Hors délibération, Madame Isabelle ESITALIER a expliqué la mise en place des nouveaux rythmes scolaires (voir paragraphe Informations).

AUGMENTATION ET SUPPRESSION NOMBRE D'HEURES POUR 3 ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX DE 2^{ème} CLASSE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date des : 20 juin 2007 et 09 décembre 2009, trois emplois d'Adjoints techniques territoriaux de 2^{ème} classe avaient été créés à raison de 20 h par semaine.

En raison de la mise en place de la réforme des nouveaux rythmes scolaires et

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **décide** de supprimer les trois postes d'Adjoints Techniques Territoriaux de 2^{ème} classe à 20 H par semaine ;
- **décide** de créer trois postes d'Adjoints Techniques Territoriaux de 2^{ème} classe à raison de 23 H par semaine à compter du 01 juillet 2014 sous réserve de l'avis du Comité Technique Paritaire ;
- **décide** de mettre à jour le régime indemnitaire ;

VERSEMENT COMPLÉMENTAIRE CINE LOT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention de 550 € a été réglée à Ciné Lot ; un complément de 50 € doit être versé (appel de cotisation 600 €)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **décide** un versement complémentaire de 50 € ; cette somme sera mandatée au compte 65748 et sera prélevée sur la ligne « divers ».

DEMANDE QUERCY COUNTRY :

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre adressée par l'Association Quercy Country demandant une subvention de 500 € pour 2014 afin de financer l'achat de nouvelles tenues pour tous les membres.

Le Conseil Municipal, après discussion, a décidé de prendre en compte cette demande mais de ne pas attribuer de subvention pour cette année ; l'achat de tenues n'étant pas indispensable pour le fonctionnement du club. Néanmoins et comme pour toutes les associations, le Conseil Municipal les assure de son soutien si un réel besoin se fait sentir. Pour 2015 une nouvelle demande devra être formulée.

INFORMATIONS :

RYTHMES SCOLAIRES :

Madame Isabelle ESPITALIER explique la mise en place des différentes activités qui doivent intervenir dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et donne la liste des associations avec lesquelles la municipalité doit signer une convention de partenariat : la Fédération Française de Rugby (FFR), la Prévention Routière, FLORILEGE (fleuriste), ATV Organisation (SAHUC Christophe), association CAMON'S (cours d'anglais), Chœur d'Artichaut, Club de Karaté.

COMMISSIONS VOIRIE :

Monsieur Jacques ROLS fait un compte rendu rapide de la mise en place des modalités de travail sur la voirie communautaire du territoire de la Communauté de Communes du Quercy Blanc.

Monsieur Maurice BONNEMORT explique que trois jours de tournée ont été nécessaires pour parcourir la totalité des chemins de la commune et d'en établir l'état des lieux. Le montant de l'enveloppe communautaire pour entretenir les chemins communaux de Castelnau s'élève à 130 928 € ; en fonction de cet état des lieux et de la somme allouée, la commission voirie a établi la liste des chemins à entretenir dont M. BONNEMORT donne lecture.

DIVERS COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES :

Commission Tourisme :

Madame Solange BILBAULT rend compte de la réunion de la commission communautaire Tourisme. Un large débat s'est engagé notamment concernant l'organisation du nouvel Office de Tourisme en Quercy Blanc.

Commission Habitat/Environnement :

Monsieur Christian BOUSQUET rend compte de la réunion de la commission communautaire Habitat/Environnement au cours de laquelle ont été évoquées les méthodes de méthanisation et la mise en place d'une Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat.

Concernant la méthanisation, l'ancienne Communauté de Communes de Montcuq avait répondu à un appel à projets lancé par la Région concernant une unité de méthanisation ; cette réunion d'information s'inscrit dans cette démarche et pourrait concerner la nouvelle Communauté de Communes. Des études plus approfondies méritent d'être menées.

Concernant la commission Habitat, une mise en place d'une Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat est à la réflexion sur la Communauté des Communes du Quercy Blanc ; cette opération permettrait d'apporter des aides aux propriétaires bailleurs.

TRANSFERT DE POUVOIR DE POLICE DU MAIRE :

La loi organise le transfert automatique d'un certain nombre de pouvoirs de police dit « spéciale » aux présidents de communauté de Communes ; Cependant elle permet aux maires de s'opposer au transfert automatique de ces pouvoirs en notifiant leur décision par arrêté du Maire au président de l'EPCI dans le délai de six mois suivant l'élection du Président ; Le Maire demande au Conseil Municipal son avis, sachant que pour sa part il souhaite, pour l'instant, conserver l'intégralité de ses pouvoirs ; un arrêté sera pris dans ce sens.

FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales :

Le FPIC concernant le bloc communal versé à la Communauté de Communes du Quercy Blanc s'élève à 157 684 € ; cette somme se divise en deux parties ; la part communautaire s'élève à 104 441 € et la part des communes membres à 53 243 € ; sans délibération de la Communauté des Communes du Quercy Blanc chaque part revient à qui de droit ; pour Castelnau le montant est de 10 089 € ; le Conseil Municipal émet le souhait de percevoir ce montant.

ACCESSIBILITE DES ERP (Etablissement Recevant du Public) :

De nouvelles modalités de mise en œuvre du volet accessibilité de la loi Handicap du 11 février 2005 ont été adoptées notamment pour tenir compte des difficultés rencontrées par de nombreux acteurs publics ou privés à respecter l'échéance initialement prévues au 1^{er} janvier 2015. Les établissements qui ne pourront être mis en accessibilité au 1^{er} janvier 2015 doivent s'engager dans l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) indiquant le calendrier précis des travaux. Ce document sera validé et suivi par le Préfet. La municipalité doit donc proposer cet Agenda et le plan de financement pour l'accessibilité du secrétariat de la mairie avant le 31 décembre 2014.

REPRISE DE BRANCHEMENTS D'EAU POTABLE :

Le Syndicat AEP a passé un marché pour procéder au changement des branchements d'eau en plomb sur la commune ; les travaux devraient débuter au cours du mois de juin 2014.

ARRETE PREFECTORAL CONCERNANT LES HORAIRES D'OUVERTURE DES DEBITS DE BOISSONS :

Monsieur le Préfet du Lot a pris un nouvel arrêté fixant les horaires d'ouverture et de fermeture des débits de boissons.

PLAN CANICULE :

Madame Solange BILBAULT fait un rappel des différents niveaux d'alerte du plan canicule (le plan canicule comporte quatre niveaux d'activation) ; Une commission se réunira afin de mettre à jour le listing des personnes âgées, vulnérables ou isolées.

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU SICTOM :

Monsieur Jacques ROLS rend compte de la réunion du SICTOM qui s'est tenue le 23 mai au cours de laquelle Monsieur Jean-Louis BERGOUGNOUX a été réélu à la présidence ; diverses commissions ont été mise en place : communication, tri